

## POLITIQUE DROITS DE L'HOMME

# ASSURER LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Version 02-2025 / Auteur : Cédric André

### I. OBJECTIF

La présente politique (ci-après « la politique ») constitue un document officiel qui reflète l'engagement de Forethix Sàrl (« Forethix ») à respecter, protéger et promouvoir les droits de l'Homme, conformément aux cadres légaux et réglementaires applicables à ses activités et à son secteur aux niveaux national et international. Elle s'inscrit également dans les valeurs fondamentales et la mission de Forethix visant à intégrer la durabilité et l'éthique au cœur de ses activités.

L'objectif de cette politique est de garantir le respect et la promotion des droits fondamentaux à chaque étape des opérations de Forethix et tout au long de sa chaîne de valeur. Elle constitue un cadre de référence pour orienter les comportements et décisions des collaborateurs et partenaires dans toutes leurs interactions professionnelles.

Tout manquement aux principes et recommandations énoncés dans cette politique pourra entraîner des mesures correctives ou des sanctions adaptées, conformément aux procédures internes de l'entreprise.

### II. CHAMPS D'APPLICATION

La politique s'applique à Forethix, à toutes ses activités et à ses relations commerciales, tant au niveau local qu'international. Elle s'adresse aux groupes suivants :

- **Collaborateurs:** Tous les employés de Forethix, qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou sous contrat temporaire.
- **Consultants et sous-traitants:** Toutes les personnes et entreprises qui fournissent des services à Forethix, y compris les consultants indépendants et les sous-traitants pour des projets spécifiques.
- **Partenaires stratégiques:** Les partenaires qui collaborent avec Forethix dans le cadre de projets ou d'initiatives stratégiques, notamment en matière de solutions durables et responsables.
- **Fournisseurs:** Les entreprises qui fournissent des biens et services à Forethix, que ce soit des matériaux, des produits ou des prestations professionnelles.
- **Clients:** Tous les clients de Forethix, y compris les entreprises et organisations qui font appel à nos services de conseil et à nos solutions durables.

### III. ENGAGEMENTS

En tant qu'acteur de référence, tant au niveau national qu'international, dans le domaine du développement durable, Forethix accompagne les organisations dans leur transition vers des pratiques plus responsables. À ce titre, Forethix s'engage à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme, tant au sein de ses propres activités qu'à travers l'ensemble de ses interactions externes.

Nos engagements incluent :

- **Respect des droits fondamentaux :** Forethix s'engage à respecter les droits de l'Homme conformément aux traités internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi qu'aux exigences définies par le Pacte national entreprises et droits de l'Homme au Luxembourg.
- **Identification et priorisation des risques :** Forethix s'engage à identifier et évaluer de manière proactive les risques potentiels liés aux droits de l'Homme dans l'ensemble de ses

activités et tout au long de sa chaîne de valeur. Cela englobe ses opérations internes, ses relations avec ses clients, ses interactions et impacts tout au long de la chaîne d'approvisionnement, incluant les fournisseurs directs et indirects, ainsi que ses activités d'investissement. Les risques sont évalués périodiquement lors de la revue et mise à jour de l'exercice de double matérialité, selon leur niveau de gravité et de probabilité. Cette analyse est pilotée par notre Comité de Durabilité. Cette approche permet d'anticiper, surveiller et prioriser les risques les plus importants, en veillant à ce que ces enjeux soient intégrés aux processus décisionnels stratégiques.

- **Mise en place de procédures:** Des mécanismes sont mis en place pour prévenir, détecter et remédier aux violations des droits de l'Homme et aux impacts négatifs sur l'environnement, incluant une politique de lanceur d'alerte et une voie de recours accessible à toutes les parties prenantes internes et externes via le site internet de Forethix.
- **Collaboration avec les parties prenantes:** Forethix s'engage à établir un dialogue constructif avec ses parties prenantes pour recueillir leurs retours sur les enjeux liés aux Droits de l'Homme en rapport avec les activités de l'entreprise, dans son processus de consultation.

#### IV. MISE EN ŒUVRE

Pour garantir l'application effective de cette politique, Forethix adopte les mesures suivantes :

- **Organisation de formations obligatoires** sur les droits de l'Homme, adaptées aux spécificités du secteur d'activité de l'entreprise, pour sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs aux enjeux et aux obligations applicables.
- **Développement de formations spécifiques** pour les services particulièrement à risque (par exemple, les responsables des achats, les ressources humaines, etc.), afin d'assurer une compréhension approfondie des enjeux et une gestion proactive des risques.
- **Intégration des critères relatifs aux Droits de l'Homme** dans les processus de sélection

et d'évaluation des fournisseurs et partenaires commerciaux, afin de s'assurer qu'ils respectent les standards internationaux en matière de droits de l'Homme et qu'ils partagent les engagements de Forethix en faveur d'une chaîne de valeur responsable et éthique.

- **Mise en place de mécanismes** de signalement confidentiels ou ouverts, permettant aux parties prenantes de soulever des préoccupations en matière de droits de l'Homme.
- **Suivi et évaluation des incidents signalés**
- **Élaboration de plans d'action préventifs et correctifs** en réponse aux risques potentiels ou effectifs identifiés, ainsi qu'aux risques émergents en matière de droits de l'Homme.

#### V. GOUVERNANCE

La mise en œuvre de cette politique incombe aux membres de la direction de Forethix, appuyée par le coordinateur aux Droits de l'Homme. Ensemble, ils veillent au respect des engagements pris, supervisent l'application effective de la politique et identifient des opportunités d'amélioration continue pour renforcer son efficacité.

#### VI. CONFORMITE, CONTRÔLE & SUIVI

Forethix met en place un cadre de suivi rigoureux afin de garantir la conformité continue à la politique et d'assurer son efficacité à long terme.

- **Des indicateurs de performance clés (KPIs)** sont établis pour chaque risque identifié, facilitant un suivi précis, régulier et mesurable des progrès réalisés. Ces KPIs permettent également de repérer rapidement les domaines nécessitant des améliorations.
- **Les actions mises en place** pour garantir le respect des droits de l'Homme sont périodiquement réévaluées par le coordinateur aux droits de l'Homme et le Comité de Durabilité et ajustées en fonction des résultats des analyses de risques, des évolutions du cadre réglementaire, ainsi que des performances observées, afin de garantir leur pertinence et leur efficacité continues. Cela permet de garantir non seulement la conformité continue, mais aussi d'optimiser l'efficacité des mesures mises

en place, en ligne avec les meilleures pratiques du secteur.

### VII. REPORTING ET TRANSPARENCE

Notre rapport de durabilité intègre un état des lieux des résultats obtenus ainsi que le nombre et le type d'incidents remontés, ainsi que les actions prises pour améliorer les performances.

### VIII. APPROBATION & REVISION

Cette politique est approuvée par la Direction et pourra être révisée périodiquement par le coordinateur aux Droits de l'Homme afin d'assurer son adéquation avec l'évolution des cadres légaux, des activités de l'entreprise et des contextes sociaux et environnementaux dans lesquels elle opère. Elle prend également en compte les retours issus des consultations des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue fondée sur la

collaboration. Toute modification sera communiquée et soumise à l'évaluation et à l'approbation du Comité Exécutif.

### IX. COMMUNICATION

Cette politique est accessible au public sur le site internet de Forethix.

Policy ref.	<b>FR - POL – PDH V 02.2025</b>
-------------	---------------------------------

Version	Date création	Date de validation	Responsable Creation / modification	Validation
12-2024	01 décembre 24	02 décembre 24	CAN (creation)	SDE
04-2025	01 avril 2025	11 avril 2025	SHA (revue, modification)	SDE
07-2025	09 juillet 2025	10 juillet 2025	SHA (revue, modification)	SDE

<b>Classification de la politique</b>	Publique
---------------------------------------	----------